

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

31 octobre 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **31 octobre 2024 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2, arrive au point 6
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, arrive au point 6
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle et le directeur du réseau de sentiers.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Remplacement du revêtement de bardeaux d'asphalte de l'usine de filtration du 2996, rue de la Chapelle - contrat
6. Camp de jour - services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation - approbation des critères d'évaluation
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière, de la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle et de la coordonnatrice direction générale et ressources humaines; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

31 octobre 2024

CM24 10 613 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM24 10 614 5. Remplacement du revêtement de bardeaux d'asphalte de l'usine de filtration du 2996, rue de la Chapelle - contrat

CONSIDÉRANT que le revêtement de toiture de l'usine de filtration située au 2996, rue de la Chapelle est en mauvais état et que des risques d'infiltration sont envisageables;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation sont prévus dans le cadre de la planification de travaux de gestion des actifs pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être exécutés rapidement avant l'arrivée de la saison hivernale;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à 9155-2596 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Toitures Yannick Robert, le contrat pour le remplacement du revêtement de bardeaux d'asphalte de l'usine de filtration située au 2996, rue de la Chapelle, au montant de 57 500 \$, taxes en sus (projet 2024-42), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de mesdames les conseillères Billie-Jeanne Graton et Dominique Laverdure.

CM24 10 615 6. Camp de jour - services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation - approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire doit procéder à un appel d'offres pour des services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation de ses camps de jours estivaux;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion contractuelle de la Ville inclut un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT que les services demandés dans l'appel d'offres requièrent des critères d'évaluation différents de ceux de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser un système de pondération et d'évaluation des offres dont la grille d'analyse diffère de celle de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver les critères d'évaluation préparés par le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire pour l'appel d'offres de services pour des services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation pour ses camps de jours estivaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

31 octobre 2024

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM24 10 616

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

